

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

L'an deux mil vingt-quatre, le 22 du mois de novembre à 9h30  
Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de BARBATRE, dûment convoqué, conformément à l'article L 2121.17 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Louis GIBIER.

Nombre d'administrateurs en exercice : 17  
Nombre d'administrateurs présents : 12  
Date de la convocation : le 18 novembre 2024

Présents : M. Louis GIBIER, Président, Mme Catherine COESLIER, Vice-Présidente, Mme Sylvie GUEGUEN, M. Jean-Maurice FOUASSON, M. Guy ATLE, Mme Colette GROIZARD, Mme Marie-Henriette ELIE, Mme Christianne COGNEE, Mme Christiane FOURAGE, Mme Lucienne CHARON, Madame Danielle COMBE, Mme Juliette SEGUIN

Absents ayant donné un pouvoir : M. Fabrice ROUSSEAU (pouvoir donné à Louis Gibier),

Absents : Mme Myriam PRAUD, Mme Mireille DENIS, Mme Martine POMARE, M. Patrice RAIMOND

Désigné secrétaire de séance : Mme Marie-Henriette ELIE

**DEL2024\_23 : Affaires financières - Emprunt de 164 000 € auprès du  
Crédit Agricole**

Afin de financer le solde des travaux de construction de la résidence la Rocterie, il est proposé au Conseil d'Administration de délibérer sur la proposition d'emprunt adressée par le Crédit Agricole.

Les caractéristiques en sont les suivantes :

- Prêt d'un montant de 164 000 €
- Montant sollicité : 164 000 €
  - Durée : 18 mois
  - Périodicité : trimestrielle
  - Taux : 3,89%
  - Amortissement du capital : « in fine » du capital
  - Frais de dossier : 350 €

Envoyé en préfecture le 25/11/2024

Reçu en préfecture le 25/11/2024

Publié le

ID : 085-268501525-20241122-DEL2024\_23-DE

SLO

Sur proposition de Monsieur le Président,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DONNE SON ACCORD** pour contracter un prêt auprès du Crédit Agricole aux conditions énumérées ci-dessus et composée de la manière suivante :  
Prêt à taux fixe et d'un montant de 164 000 €
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

DELIBERATION  
PUBLIEE

Le 25/11/2024

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme,  
En Mairie, le

Le Président,  
Louis GIBIER



La secrétaire de séance,  
Marie-Henriette ELIE